

COMITE SYNDICAL

Réunion du 28 avril 2025

2025-18 – Budget Principal : Décision modificative n°2025-01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Mme Corinne POTHIER.

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Patrick VILLALON, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS.

POUVOIRS (3) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCRAEU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

M. Jean-Yves SIX donne pouvoir à M. Patrice PAGEAUD

Votants : 12

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (15):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Denise RENAUD.

M. Alain CAREIL, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Thomas GISBERT DE CALLAC, M. Manuel GUIBERT, M. Rémi PASCRAEU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Guy PLISSONNEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ, M. Xavier SARRY, M. Jean-Yves SIX, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Guillaume ARNAUD.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale Adjointe d'e-Collectivités,
Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-18 – Budget Principal : Décision modificative n°2025-01

Le Président propose d'adopter la décision modificative suivante, afin de procéder à différentes régularisations budgétaires sur le Budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	DM1 2025
Chap. 011 - Charges à caractère général <i>Art. 617 Etudes et recherches</i>	- 4 000.00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante <i>65811-Droits d'utilisation – informatique en nuage</i>	+ 4 000.00 €
Total	-

Ces nouvelles inscriptions budgétaires concernent la fourniture annuelle d'hébergement cloud laas auprès de l'UGAP. Lors de la préparation du budget primitif 2025, le Syndicat n'ayant pas encore connaissance des prix du nouveau marché d'hébergement, avait estimé son coût à 50 000 € par an. Lors de la demande de devis en mars 2025, le coût annoncé par le titulaire a fait apparaître un besoin supplémentaire de 4 000 € .

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la décision modificative
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

ADOPTÉ :

Date du vote : 28/04/2025

Votants : 12

Voix totales : 12

Voix exprimées : 12

Non Votés : 0

1 – Pour : 12 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, **Éric HERVOUET**

Rapport des délibérations

Date : **lundi 28 avril 2025**

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Guillaume ARNAUD

Comité syndical – 28/04/2025

2025-18 – Budget Principal : Décision modificative n°2025-01

Date du vote : **28/04/2025**Votants : **12**Voix totales : **12**Voix exprimées : **12**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**Non votés : **0**Taux d'abstention : **0,0%****Pour****12 Voix****100,0%**

COLLEGE DES COMMUNES M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET (Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES Mme Corinne POTHIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Patrick VILLALON	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICARDEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Sébastien VERDON par procuration à M. Éric HERVOUET	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Yann THOMAS	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Rémi PASCRAEU par procuration à M. Yann THOMAS	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Patrice PAGEAUD	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Jean-Yves SIX par procuration à M. Patrice PAGEAUD	1 voix